



Siège :  
Cavaillon

## COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE LUBERON DURANCE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

SEANCE DU 29 MARS 2012

ARRONDISSEMENT D'APT

Nombre de  
membres  
En exercice : 27  
Présents : 21  
Votants : 26

L'an deux mille douze et le vingt-neuf mars à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Provence Luberon Durance, légalement convoqués le huit mars deux mille douze, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la Salle des fêtes-Mairie de Mérindol, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUCHET.

N° 2012-03-  
17

**OBJET :**  
Tourisme :  
soutien de  
principe à la  
création  
d'une Via  
Ferrata à  
Cavaillon

**Etaient présents :**

M. ALQUIE Bernard — M. BARNAUD Claude — M. BATOUX Philippe —  
Mme BASSANELLI Magali — M. BENSI Jean-Claude — M. BOUCHET  
Jean-Claude — M. BOREL Félix — M. COURTECUISSÉ Patrick — Mme  
GEYLER Véronique — Mme GIRARD Nicole — Mme GONTHARD  
Sylviane — M. LAZZARELLI Jean-François — M. LORELLO Patrice —  
M. MOUNIER Christian — M. MOURIER Daniel — M. NECTOUX  
Philippe — Mme PAUL Joëlle — M. PEYRARD Jean-Pierre — M. RAYNE  
Georges — M. SANNER André — Mme SUEUR Mireille.

**Excusés avant donné pouvoir :**

M. BOUCHET Edmond ayant donné pouvoir à M. SANNER André  
Mme DELONNETTE-ROMANO Valérie ayant donné pouvoir à Mme  
BASSANELLI Magali  
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M.  
MOUNIER Christian  
Mme SERRE Josette ayant donné pouvoir à Mme PAUL Joëlle  
Mme STOYANOV Annie ayant donné pouvoir à M. BOUCHET Jean-  
Claude

**Absents :**

M. DAUDET Gérard

**Secrétaire de séance :**

Mme GEYLER Véronique est élue secrétaire de séance.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu l'avis favorable de la commission tourisme en date du 21 février 2012 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 22 mars 2012 ;

La Ville de Cavailon porte le projet de création d'une Via Ferrata sur la colline Saint Jacques, au-dessus de l'hôpital. Une Via Ferrata est un itinéraire sportif, situé dans une paroi rocheuse, équipé avec des éléments spécifiques (câbles, échelles,...), destinés à faciliter la progression et à optimiser la sécurité des personnes qui l'utilisent. Il existe 160 Via Ferratas en France mais aucune dans le Vaucluse.

Ce projet s'inscrit dans un cadre de loisirs mais aussi dans un cadre touristique, de compétence communautaire.

Le coût de ce projet est évalué à 150 000 euros hors taxe. Des co-financements ont été sollicités auprès de l'Etat et de la Région PACA.

Le Conseil communautaire est saisi afin de prendre une décision de principe sur un co-financement de cet équipement. La participation de la Communauté de Communes atteindra au maximum celle de la Commune de Cavailon avec un plafond de 50.000 euros.

**Le Conseil Communautaire,  
Où le rapport ci-dessus,  
délibère, et  
par 26 voix, 0 contre, 0 abstention**

- **APPROUVE** le principe d'une participation financière de la Communauté de Communes au projet de Via Ferrata « les balcons de Cavailon » (annexe 7) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette décision.

Pour extrait conforme  
Cavailon, le 30 mars 2012  
Le Président,



Jean-Claude BOUCHET

Pour le Président,  
et par délégation  
le Vice-président  
Gérard DAUDET

Certifié exécutoire

Campes tenu de la transmission en Préfecture le 6/04/2012 - AR084\_248400301\_20120329 - 012.03.17. DE

De la publication le 10/04/2012

Fait à Cavailon, le 10/04/2012

Pour le Président,  
et par délégation  
le Directeur Général  
des Services  
Fabrice POIRIER

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transcription ou représentation de l'Etat.

